

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0057712

156678

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11097

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KAMILIA DELFI

Date de naissance :

14-7-72

Adresse :

Tél. 06270766

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur Yasser BENSALAH**  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd. Yacoub El Mansour 1<sup>er</sup> Etage  
Bureau N°12 - Casablanca  
Tél: 0522 23 42 92 - GSM: 0625 25 11 25

Date de consultation : 25/02/2013

Nom et prénom du malade : Delfi Kamilia Age: 50 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Con-ectio-n optique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

25/02/2013



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/02/21	CS		309,50	Docteur Yasser BENSALAH Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 22, Bd. Yacoub El Mansouri 1er Etage Bureau N° 12, Las Ramblas Tél: 0522 23 42 92 / GSM: 0625 25 11 25
2023				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE DAOUSSI</b> Daoussi Rachid Docteur en pharmacie 38, Lot Al Othmania Sidi Maatrouf Casablanca - Tél.: 0522 58 20 94	25/02/23	254,70

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

The diagram shows a 10x10 grid of numbered circles. The numbers represent a path or sequence. Arrows indicate movement: a vertical arrow points up from circle 1 to circle H, and a horizontal arrow points left from circle D to circle G. The grid contains the following numbers:

- Row 1: 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
- Row 2: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
- Row 3: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
- Row 4: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
- Row 5: 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
- Row 6: 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
- Row 7: 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15
- Row 8: 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
- Row 9: 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17
- Row 10: 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Spécialiste des maladies  
et Chirurgie des Yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

Ophtalmologiste

الدكتور ياسير بن صالح

اختصاصي في أمراض  
وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري  
محمد الخامس بالرباط

**معتمد لرخصة السيارة**

25 février 2023

Mme DELFI Kamilia

1670

ZALERG

S.V

1 GOUTTE MATIN ET SOIR, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

179,00

OPTIVE FUSION

S.V

1 goutte 4 fois par jours, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

179,00

**PHARMACIE DAOUSSI**  
Daoussi Rachid  
Docteur en Pharmacie  
38, Lot Al Othmani Sidi Maârouf  
Casablanca - Tél : 0522 55 20 94

**Euromédic**  
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd. Yacoub El ansour - 1<sup>er</sup> Etage - Bureau N°12 - Casablanca  
Tél.: 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr





Spécialiste des maladies  
et Chirurgie des Yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

**Agréé pour le permis de conduire**

Ophtalmologiste

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض  
وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري  
محمد الخامس بالرباط

**معتمد لرخصة السيارة**

25 février 2023

**Mme DELFI Kamilia**

Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques Antireflets

VL : OD = - 3.25 (- 2.50 à 19°)

OG = - 3.75 (- 2.50 à 157°)

VP : ODG = Add : + 1.75

100 % OPTIC  
Opticien Ghandi Mall Casablanca N° 58  
Maârif 05 22 30 32 0950 0000027  
Tél : 05 22 30 32 0950 0000027  
Fax : 05 22 30 32 0950 0000027

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage  
Bureau N° 12 - Casablanca  
Tél : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd. Yacoub El ansour - 1<sup>er</sup> Etage - Bureau N°12 - Casablanca

Tél.: 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

100% optic

100% OPTIC

FACTURE № 103094

Le: 21/03/2023

M: Delfi Kamilia

Opticienne RIAH OPTIC  
Ghandi Mall C10 N° 5 Bd Ghandi  
Maârif Extension 095011995  
Tél: 05 22 99 30 32 - Fax: 05 22 99 18 11  
ICE: 000003200000027 - INPE: 095011995

1	Monture	1000Dhs
1	Vue lunette en plastique progressif amine anti-reflet OD: -3,25 (-2,00 à 19°) add: +1,00	2000Dhs
1	Vue lunette en plastique progressif amine anti-reflet OS: -3,25 (-2,00 à 18°) add: +1,00	2000Dhs
	<p>Soixante deux cent dix-huit</p> <p>6100Dhs</p>	

100% OPTIC S.A.R.L. : Ghandi Mall, C10, N° 5 - Bd. Ghandi - Maârif Extension - Casablanca  
Tél. : 05 22 99 30 32 - Fax : 05 22 99 18 11

R.C. : 263781 - Patente : 35891373 - I.F. : 84577227 - C.N.S.S. : 9210668 - ICE : 000003200000027 - INPE : 095011995